

Se nourrir au 21^e siècle : un engagement essentiel du corps et de l'esprit

Respectable Loge, La Vraie Lumière, Orient de Nancy, Région 4

Mots-clefs : Alimentation, Transitions, Résilience, Bien être, Justice sociale

4 objectifs majeurs et 12 mesures concrètes pour promouvoir un système alimentaire plus résilient et plus durable

L'épisode Covid19 a avivé l'intérêt de reterritorialiser au maximum la production, la transformation et la distribution alimentaire. Il est temps de construire un véritable système alimentaire territorial (SAT) comprenant l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués de la production à la consommation, ainsi que leur organisation.

La responsabilité collective commande de réorienter le système alimentaire vers une transition à la fois énergétique et circulaire. Sa réussite réside dans l'accompagnement du renoncement à un bénéfice immédiat au profit d'un bénéfice collectif qui s'exprimera à plus long terme.

Ces propositions offrent une double approche :

Systémique, du champ à l'assiette, de l'action macroéconomique à l'action microéconomique, de l'échelle internationale à l'échelle locale

Politique, tenant compte des réalités des rapports de force et des impasses des modèles agricoles actuels, mais encourageant les coopérations permettant d'accélérer le basculement du système alimentaire vers un modèle qui réduit la malbouffe et éradique la malnutrition.

Objectif 1 : la puissance publique doit porter la transition vers une alimentation sécurisée et saine

Mesure 1 : mutualiser les achats publics durables en transcendant les logiques politico-administratives

Intégrer systématiquement les achats durables (mieux-disant, souvent plus chers) et locaux (échelle biorégionale) plutôt que les achats fondés sur le moins-disant, sous réserve de l'évolution des règles européennes (cf. mesure 9).

Garantir de façon contractuelle des volumes aux producteurs de l'agriculture périurbaine et urbaine, dans le moyen et long terme

Développer une politique sociale et de santé publique à travers la tarification sociale dans la restauration scolaire.

Mesure 2 : favoriser par la loi l'accès à la propriété foncière

Favoriser (juridiquement, financièrement, spatialement) les conditions d'installation des primo-accédants, en mettant à disposition des terres arables à orienter vers la production de légumineuses.

Sanctuariser le foncier dans la loi, bien commun de la Nation

Garantir son accès aux primo accédants, afin d'assurer la relève générationnelle. Un Livret Vert pourrait constituer un instrument financier.

Préserver le foncier de la spéculation et des accaparements étrangers.

Mesure 3 : installer une triangulation Etat-collectivités locales-professions agricoles

Etablir une planification tripartite de l'usage des sols à une échelle infrarégionale, à travers les documents d'orientation et de planification. en accord avec la volonté de souveraineté alimentaire plus importante.

Mesure 4 : le citoyen comme consommateur responsable du vivant

Permettre aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie des exploitations agricoles de leur territoire (coopératives par exemple)

Placer le citoyen (en herbe) au cœur des réflexions sur le système alimentaire tourné vers les consommateurs (éducation alimentaire)

S'interroger, sur un plan éthique, à notre relation alimentaire à la nature et au vivant, et adapter notre mode de consommation – carnée en particulier – en conséquence.

Objectif 2 : intégrer plus encore les acteurs privés dans la mutation du modèle linéaire vers un modèle circulaire

Mesure 5 : soutenir la transition vers l'agroécologie par la voie contractuelle

Affranchir l'agriculture française des pesticides par un plan de sortie accompagnant les agriculteurs

Transformer profondément les systèmes de culture vers un modèle circulaire bas carbone

Répartir plus équitablement la valeur ajoutée entre producteur, transformateur, distributeur en promouvant un contrat de transition agroécologique et alimentaire, garanti par l'Etat et l'Union européenne

Mesure 6 : conforter au maximum une chaîne de valeurs locales

Penser plus globalement l'agriculture urbaine et périurbaine avec de véritables « hubs alimentaires locaux » impliquant les acteurs de l'agriculture, de la production et de la distribution/ restauration

Relocaliser la seconde et troisième transformation.

Mesure 7 : valoriser les biodéchets en faveur de deux filières créatrices d'emplois locaux

Instaurer une collecte séparée et la valorisation des restes alimentaires afin d'une part de structurer une filière de compost bio pour du maraîchage bio d'autre part de soutenir l'essor de la filière biométhanisation, créatrices d'emplois endogènes.

Objectif 3 : négocier l'interprétation des traités européens pour un juste échange

Mesure 8 : refonder le système des aides en l'indexant sur des normes qualitatives et sur le travail

Faire évoluer la PAC afin qu'elle rompe avec son prisme productiviste et se transforme dès 2023 en Politique Agricole et Alimentaire Commune.

Prendre en compte d'une part la participation des travailleurs (UTH) sur les exploitations dans le calcul des aides. Cela implique de redéfinir ce qu'est un paysan, un actif agricole.

Mesure 9 : faire de la PAC un levier de la transition agroécologique

Renforcer son ambition environnementale (réduction des quantités d'intrants notamment), à budget inchangé, et la compléter par un système additionnel de bonus autofinancés au niveau national.

Mettre en cohérence ces stratégies nationales avec la PAC, l'agriculture intensive étant l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité.

Modifier les règles européennes de libre concurrence pour, dans les marchés publics, permettre de mettre des critères relatifs la distance d'approvisionnement ou son origine.

Mesure 10 : faire respecter les normes européennes de production

Constituer un cercle des pays soumis aux mêmes normes sociales et environnementales

Permettre uniquement l'importation de denrées agricoles alignées sur les règles de production de l'Union européenne (mêmes normes qualitatives, prix minimaux d'entrée).

Poursuivre l'amélioration des conditions de bien-être animal dans la chaîne de production.

Objectif 4 : investir massivement dans le co-développement

Mesure 11 : financer la nécessaire mutation de l'agriculture en développant des projets collectifs à financement privé

Aider au développement de la productivité agricole des cultures vivrières afin d'assurer la souveraineté alimentaire dans chaque pays et le maintien des paysanneries locales.

Mesure 12 : sélectionner, adapter et transformer les cultures vivrières suffisamment vite par rapport aux changements climatiques dans les régions les plus chaudes

Coopérer avec les pays du Sud à la fois dans l'action scientifique (exploiter toutes les opportunités que la biosphère nous offre, en intensifiant tous les processus écologiques) et dans la transposition du droit rural.

Lutter contre toute forme d'accaparement de la propriété intellectuelle des ressources naturelles et des organismes vivants, modifiés ou non.